

L'Inspection générale des carrières

à

Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois 1 place Uranie 94340 JOINVILLE-LE-PONT

IGC n° A18DVD-014935

Objet: JOINVILLE-LE-PONT - Révision du plan local d'urbanisme

Ref: votre courrier LF/GC/2018/4891

P.J.: 1 plan

Par courrier du 26 octobre 2018, vous me transmettez pour avis un projet de révision du plan local d'urbanisme de la commune de Joinville-le-Pont.

La commune de Joinville-le-Pont est sous-minée par d'anciennes carrières de Calcaire Grossier souterraines ou à ciel ouvert. En application d'un arrêté interpréfectoral du 26 janvier 1966, les demandes d'autorisation de construire situées dans les zones d'anciennes carrières peuvent être soumises à des prescriptions spéciales définies après avis de l'Inspection générale des carrières.

Ces dispositions sont reprises à l'article 2 des règlements des zones concernées et l'arrêté du 26 janvier 1966 est cité dans les annexes au règlement.

Je vous invite également à joindre ou reproduire en annexe le plan délimitant le périmètre des anciennes exploitation de carrières

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire sur le sujet.

Paris, le

O S NOV. 2018

0 5 NOV. 2018

L'Ingénieur des Mînes Adjoint à l'Inspecteur Général des Carrières

> L'ingénieur en Chef Adjoint au Chef de l'Inspection Générale des Carrières

> > Jean-Michel FOURNIER